L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 21, JUILLET.

ADRESSE
DU
Comité Central d'Etat
DU
PARTI DÉMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane :

En vue de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique d'Etat croit de son devoir d'exposer au peuple la condition politique de l'Etat, et de faire un énergique appel à tous les votants conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'Etat des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable, l'heure est propice de promesses. Nous n'irons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autre Etats nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont fait seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger mais les ont aussi excités d'un esprit de justice réparatrice envers ceux qui ont tant mûrier et marchandise de leur loyauté et leur vaillance. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et perverti les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonimes du parti républicain. L'Oregon a répondu : Connecticut et New-York a déclaré par une victoire de plus de 30,000 voix de majorité, que le parti radicalisme doit être mis qu'il est renversé.

Bien que notre situation ne soit pas de nature à apparaître sur les sujets de politique nationale, il peut être utile de noter les conditions indubitables de mécontentement manifestés dans chaque section contre l'administration fédérale actuelle. Pour le peuple des Etats-Unis, centralisation est synonime de despotisme, et les pas rapides qu'elle a faits dans ce sens sous le Congrès actuel, à juste titre alarmé la paix tout entière. Sans aucun respect pour les droits des gouvernés, des Etats ont été subjugués, la représentation au Congrès a été faite, la voix de majorités écrasantes a été délogée, et, comme pour mettre le comble à tous ces actes d'infamie et d'usurpation, le Congrès a pour le nom maintenant souillée de sur la Cour Suprême. Dans la destruction du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le principe systématique du trésor national est devenu une profession honorable ; les emplois ont été accrus terriblement dans l'intérêt d'un odieux système d'espionage adopté pour le parti ; des monopoles puissants ont été créés pour opprimer le travail ; et, sous le faillacieux prétexte de relever, les employés du gouvernement national sont vendus au plus offrant, on s'habitue conformément à un système complet de spoliation.

Ses vices et d'autres semblables d'un parti corrompu ont amené les populations des Etats à frémir devant les dangers de la récente de s'identifier, pourra-t-on dire, le peuple de la Louisiane est seul à semble aussi abusé qui ont surgi dans ...gouvernement d'Etat pendant les trois ...nées du jong radical. Alors qui, ...ntinent, incitera de chasser le ...parti de l'Etat ? Et ce sera ...mis dans chaque foyer !

On le contestera jusque notre dernière ...tion, si Parti démocrate ...

Partira-t-elle qu'il est du ...

Le Comité appelle l'attention des vo...nous un Parti dans les membres démocrates du Congrès et partout sur la partie qu'il commande de confier les candidatures aux hommes du parti les plus capables. A ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne pourront prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas à ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès ; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne soient pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance et de pouvoirs dans les législatures expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous possédons de grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouissons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votants donnés à la dernière élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favoriseront le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'Etat

THOMAS STEEL, écrittaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de New-York :

LAFAYETTE, capt Bourdon, Samedi 22 juillet.
VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 5 août.
SAINT-LAURENT, capt Lebarbi, Samedi 29 août
PEREIRE, capt Ducheane, Samedi, 3 sépt.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) **payable en or ou son équivalent en papier,**
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $140. Seconde cabine, $75.

POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine, $145 ; seconde cabine $75.
Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.
Il peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, billets de passage pour France, ou seulement à un prix réduit, au bureau de l'entreprise à New-York.

L. GRAND & CIE.
7 nov—1an Agent, rue Carondelet, 16.

BREME.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au HAVRE, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD représentent leur service régulier en septembre prochain.

Ils touchent, en allant, en Europe, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers pour le Havre.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE :
De Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nlle Orléans :
Première cabines ..... $120 en or.
Entrepont 60
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Havre ou à Brême—
Premières cabines ..... $150 en or.
Entrepont 80

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à la Nlle-Orléans ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême touchent aussi à Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, tournant à Southampton. On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
H. F. STRUCKMEYER, Agent,
No 42, rue Union.
21 mai—1an

Pour New-York.
Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

CRESCENT CITY..... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN..... Capt.
GENERAL MEADE..... Capt. A. W. Sampson,
CUTTER..... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI..... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METRO..... Capt.
POLK..... Capt. M. S. Quick'
EMILY B. SOUDER, capt. —— Samedi,

Partant de New York, tous les samedis, Le steamer

UNITED STATES,
A Blanchard, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Jefferson, le SAMEDI, 29 juillet, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont de nouveaux arrangements,
Chambres..... $50 00.
Entrepont..... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Le Havre, Glascow et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, pour New-York, sont en vente ici, pour ceux partant à la ligne de steamers de Cunard, pour New-York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & HENDERSON,
Rue de la Pomme, No. 100.

Pour New-York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell
entre New-York et la Nouvelle Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIONA,
ST. LOUIS.

Le steamer

GEO. CROMWELL,
S. L. Clapp, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, VENDREDI, 22 juillet à 5 heures P. M.

Passage ..... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON,
7 juin—1an Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle
JOHN KILGOUR,
J. G. Benson, capitaine,
H. E. Fillmore et C. Grice, commis,
Partira tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Grand Gulf, Rodney, Vicksburg et tous les attenants intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN JANNEY,
20 juin—1an 20 coin des rues Conduane et Delta

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et intermédiaires

Le bateau à vapeur "HART ALLEN," capitaine N. B. Harraro, la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après midi. Retour, il partira de Bayou sara les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser abord ou à
CHARLES AGNES, agents,
Au No. 23 du Commercial Place.
7mai—ly

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires

Le paquebot de la côte, capitaine
HENRY TETU,
Jos. Fabre, capitaine,
M. H. Landry, commis,
Partira ainsi qu'il est du ci-dessus. Un commis se rendra constamment sur le bord pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
R. C. MARTIN,
Vieille-Levée, No 64.
7 juillet—1an

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine,
A. Comstock, commis,
Laissera la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS matin, à 8 heures, pour Baton Rouge, Bayou Sara, Vicksburg et tous les attenants intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN JANNEY,
20 juin—1an au coin des rues Conduane et Delta

La Côte et le Bayou Lafourche.

FLICKER,
Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis,
Laissera les VENDREDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soirs, à 5 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
15 juillet—1an

POUR L'ÉTÉ.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle *Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.*

Le beau steamer CAMELIA, sa marchandise, sa passe, son commandant J. C. Weaver, commencera service hebdomadaire le DIMANCHE, 23 courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit :

Le lundi, convoi de midi.....Les mercredis,
convoi de midi. Les vendredis, convoi de midi.....Les samedis, convoi de 11 heures A. M.

Retour.—Il quitte la Passe Christian, les mardis et les jeudis, à 5 heures du matin ; les vendredis, à 8 heures du matin ; les samedis, à 11 heures A. M. Il ne sera pourtrevenir pas reçu de fret après le départ de 10 heures du matin. Les voyageurs seront requillers, à toutes les heures de leurs départs.

Pour fret ou passage, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
aux Nos 15 et 30 de la rue de l'Union.

Pour l'Eté.

Ligne de M. et de la N. O. Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Manchac, Pointe Coupée, Madisonville et Covington. Le beau bateau

ABITA,
Capt. Miller, de la malle des Etats-Unis, Sa marcheur et à haute pression, capitaine Miller, partira pour les susdits ports les VENDREDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin. Les billets MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Retour : Il quittera Madisonville (Old Landing) les LUNDIS à 4 heures du matin, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du matin, et Manchac les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 8 heures du matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précède celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de bancs d'Abita, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,
7 juin—1an aux Nos 15 et 30 de la rue de l'Union.

Mississippi Excursion le Dimanche.

MADISONVILLE, LEWISBURG ET RETOUR.

Le beau bateau à vapeur, de la côte, capitaine Lambert, laissera la Nouvelle-Orléans tous les DIMANCHES matin, à 7 heures, pour Madisonville, en se rendant aux différents points de MANCHAC, où on rendant aux différents points de Lewisburg. Il quittera ce dernier port à 2 heures P. M. Arrivera au retour à la Nouvelle-Orléans à 7 heures du soir. Il partira de bonne heure du matin, à temps pour arriver à Madisonville à 10 heures, et le train des chars de sept heures P. M. pour revenir à la ville.

Prix de la traversée, aller et retour, une place $1 50
Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à
COHEN M. SORIA,
15 et 30, rue de l'Union.
6mai—1an

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY
DE NEW YORK.

CETTE Compagnie assure le coton à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. Elle délivre des connaissements de primes (1) qui certifient qu'une prime payable en E. sera faite à la Compagnie à New York, ont à vente de MM. Irwin, Edwards et Cie, à Cowes, Angleterre.

Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, rue de l'Union, Nlle Orléans.
11janv—1an MM. N. M. BENACHI, Agent.

Etablissements.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public, aussi subitement commencé. Les merveilleuses guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreuses, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné et notre temps et notre argent, pour rendre populaire un remède qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Notre sang soit et sommes des hôtes habitués en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique ;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette accoutumance, vous conduit à la barre. Les adhérez, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors s'en sont vicies, ils vous disent souvent, buvons ; mais cet arrêté, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des sacrifices que faits. La Nouvelle-Orléans, en la conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent : C'était un honnête homme, laborieux, riche ; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant ! voilà le mot de la fin.

Je veulent pas se tuer en buvant. Cessez de boire des liqueurs fortes ; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop fameux habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Vous pensiez huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes très heureux de vous voir en trouveres bien, que vous en ferez votre liqueur préférée ; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer ressemblassent par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris antistomacal d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, en quête ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle votre santé sera rétablie la guérison ; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant éfficace de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les douleurs d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété exquise du Newfoundland Bitter est due au mélange de quinine choisies et reconnues par les médecins comme les stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses, feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quelques jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs agacés en retirent le plus grand avantage. La force, le sang frais et riche, l'embonpoint reviennent, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mots éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le ventre, en sont immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et son vent d'une nourriture saine composée de viandes saignées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes où la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est entièrement remarquable ; aussi la vogue de notre liqueur y est-elle nouveau des témoignages de son constante réussite.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le froid succède subitement à la chaleur, où l'air vitié, et où l'appétit disparaît rapidement, s'appuyant auprès profuses, l'action d'un soleil brûlant. L'influence morbide du sol détériorant l'organisme, et pour lutter contre ces causes de ravages de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter ; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est remarquable, et dans les pays chauds, où tous les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. ROLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charettes au commerce.

On le trouve dans toutes les épiceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les causes renferment nos douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
45 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud de la Nouvelle-Orléans, No 61, rue d'Canal.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1876.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875 :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, savoir :
Sur les risques directs..... $125,000 45
Sur les risques de mer..... 56,000 13
Sur les risques des rivières..... 101,183 64
$282,184 22

A ajouter — Risques non déclarés pour 1875..... 36,264 00 $318,978

A déduire — Risques non déclarés pour 1875..... $ 31,311 00
Primes remises..... 1,833 78 33,148 78

Gains nets sur les primes de 1875..... $285,824 47
Portes payées durant la même période sur les risques d'incendie..... $90,921 23
Sur les risques de mer..... 12,423 27
Sur les risques de rivières..... 20,056 99 $91,404 81
Taxes..... $18,754 36
Dépenses générales..... 41,879 10
Remises sur primes..... 22,721 26
Rémunération..... 35,000 00
Intérêt sur scrip..... 6,671 72
Profits et pertes..... 20,627 66—145,060 14
$322,464 94
Moins le compte d'escompte et d'intérêts..... 42,589 19— 179,915 25
Profit net..... $135,909 22

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU 31 DÉCEMBRE 1875 :
600 Bons de la Cité de la Nouvelle-Orléans, remboursables en 1890..... $ 600,000 00
15 bons de l'Etat..... 15,000 00
1 Bons de la Grande Loge de la Louisiane..... 2,000 00
4 Bons des Odd Fellows' Hall Association..... 4,000 00
3 Bons du New Orleans Turners' Association..... 2,000 00
250 Actions Union Bank of Louisiana..... 12,500 00
50 " Mechanics' & Traders' Bank..... 2,500 00
100 " Louisiana Bank..... 5,000 00
253 " Canal and Banking Company..... 6,700 00
200 " New Orleans Gas Light Co..... 6,000 00
50 " Merchants' Bank..... 2,500 00
264 " Crescent City Bank..... 27,200 00
200 " Crescent City Bank..... 13,600 00
Prêts sur hypothèques..... 1,000 00
Billets à recevoir..... 7,000 00
Billets à recevoir, sur hypothèque..... 1,000 00
Billets à recevoir, sur garantie..... 1,000 00
Primes en voie de recouvrement..... 17,000 00
En caisse, sur place et en Europe..... 10,000 00
$810,000 00

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. P. ROUX, Secrétaire.

CHAS. BRIGGS, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans :
Assermenté et signé par devant moi, ce 22 mars 1876.

P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé sur porteurs des dits certificats, à partir du premier jour de juillet prochain.

Le dit intérêt sera encore payés de l'émission de tout scrip qui sera payé sur porteurs ou à la Compagnie, à partir du premier jour de juillet prochain.

Il est déclaré un dividende de quatre pour cent sur le capital payé, payable à partir du premier juillet prochain.

Le transfert des livres sera fermé à partir de lundi prochain, le premier juillet, et ouvert de nouveau le premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIÈRE, Vice Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Charles Briggs,	A. Lecorgne,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. D. Hyams,	Thomas Hyams,
R. Brugier,	John Threshill,
Chas. Leidig,	Jos. S. Wallis,
F. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew stewart,
Fr. Fourchy,	S. B. Peebles,
Geo. W. Trenter,	R. Piazza,
E. F. Spackman,	Melville Shaw,
Geo. W. Nyman,	H. F. Piven,
Arvid Rosenberg	W. L. Shaw,
Henry T. Voss,	Geo. G. Garner,
E. M. Bruce,	Thos. H. Hunt,
Chas. Weishaar,	Chs. Heinck,
A. R. Montgomery,	O. Carriere,
	E. S. Howard.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans,

A Pasagle des rues Canal et Camp.

C'EST LE BITTER DU SUD,

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869 :
Sur risques d'incendie..... $315,244 00
" " de mer..... 28,401 57
" " des rivières..... 36,631 20

Total de..... $380,276 77
En moins, primes remboursées..... 7,895 13—107,040 13

Montant net des primes..... 261,237 61
En moins, portes sur marchandises..... $94,338 44
En moins, portes sur mer..... 17,164 66
En moins, portes sur les rivières..... 11,474 21

Taxes et licences..... $2,169 32
Réassurances..... 14,846 40
Dépenses générales..... 3,076 83
Dépenses générales, frais de portes, remises sur primes..... 20,374 60—721,494 99
Intérêts sur actions non appelées payés..... 6,275 00
Intérêts sur actions non appelées payés..... 2,474 60

Bénéfice net..... $160,000 61

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Propriétés immobilières..... $ 20,000 00
Billets à recevoir pour primes..... 9,260 73
Billets à recevoir, sur hypothèque et garantie..... 264,021 66
Primes en voie de recouvrement..... 55,000 00
Intérêts et loyers à recevoir..... 5,000 00
En caisse..... 6,214 00
Actions de la Nile-Orléanaise..... 43,450 00
Actions de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléanaise..... 2,000 00
Actions de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléanaise..... 1,000 00
Actions de la Compagnie Volette du Dry Dock..... 12,000 00
Actions du Théâtre de l'Opera de la Nouvelle-Orléanaise..... 500 00
Actions de la Nile-Orléanaise..... 500 00
Scrips de compagnies d'Assurance Mutuelle..... 27,000 00
Compagnie de Marchandise Mutuelle..... 1,000 00
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléanaise..... 500 00
Prix obtenu..... $394,527 00

DEQUIRE :
Actions de la Cie. du Mercadet' Mutuelle..... 1,000 00
Compagnie d'allégeage de la Nile-Orléanaise..... 500 00
Dépôts en banque..... 6,000 00
Dépôts divers, soldes dits banks, notes et scrips..... 68,000 10—69,500 10
Valeur de l'actif net en marché, au comptant..... $740,281 10

PASSIF :
Scrips pour l'année 1865..$73,400
Scrips pour l'année 1866..97,300
Scrips pour l'année 1867..97,300
Scrips pour l'année 1868..48,000
Scrips pour l'année 1869..36,000
Scrips pour l'année 1870..36,000
Scrips pour l'année 1871..27,700
Scrips pour l'année 1872..25,700—481,400
Intérêts sur scrips, non payés..... 6,000 00
Intérêt sur scrips non payés..... 29,574 60—35,574 60
Réserve pour primes non gagnées..... 39,146 00
Réserve pour primes non gagnées..... 5,000 00
Pertes payées, réclamations en cours de payés..... 61,250 20—745,291 60
Les actionnaires ont tous copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 janvier 1876.

W. J. CASTELL,
Notaire Public.

Le 12 janvier 1876, à une réunion des Directeurs a été nommé un Comité composé de MM. Briggs, Carrière et Lecorgne, pour examiner les livres de la Compagnie et faire rapport à la prochaine réunion des Directeurs. Ce Comité a fait son rapport le 19 janvier 1876, et il a été résolu que le dividende de quatre pour cent déclaré le premier juillet 1875, soit payé à partir du premier juillet 1876.

Il a été résolu, en outre, qu'un dividende supplémentaire de quatre pour cent soit déclaré, payable à partir du premier juillet 1876, et que le transfert des livres soit fermé à partir du premier juin prochain.

La Compagnie paiera le taux de 6 pour cent d'intérêt sur les dividendes.

DIRECTEURS :

Monte Greenwood,	R. T. Bankson,
W. A. Gunning,	Charles Briggs,
John J. Gaines,	Jos. S. Walmsley,
Jos. Jeanfreau,	Frank Williams,
Marshall J. Smith,	W. H. Cherry,
A. Campbell,	W. M. Gregory,
I. H. Terry,	W. H. Stewart,
J. D. Ehly,	T. D. Miller,
Richard Milburn,	Jos. S. Murray,
Samuel E. Moore,	A. A. Yates,
J. J. Wilson,	John Lafitte,
Simon Block,	Isaac Scherck,
	Robt. M. Walmsley.

25 mai—1an

Compagnie d'Assurance de L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'UNION, de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à sa charte, pour l'exercice de l'an et de l'année 1875.

MONTANT des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1875 :

Primes sur risques d'incendie.....	$ 96,000 00
" " de mer.....	76,000 00
" " des rivières.....	2,000 00
	$174,000 00
En moins, primes remboursées.....	2,474 60
Montant net des primes.....	176,497 10

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Propriétés immobilières..... $ 20,000 00
Billets à recevoir pour primes..... 9,260 73
Billets à recevoir, sur hypothèque et garantie..... 11,000 00
Primes en voie de recouvrement..... 20,74 66
Dépenses générales, frais de portes, remises sur primes..... 4,914 00
Intérêts sur actions non appelées payés..... 6,624 34
Taxes et Revenu Intérieur..... 4,170 61
Galnes nets sur les primes (divers)..... 21,425 01
Réassurance pour parts non faites..... 39,021 00
Bénéfice net..... $ 40,000 00

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Prêts garantis..... $ 39,000 00
Billets à recevoir, sur hypothèque..... 39,000 00
Billets à recevoir, sur garantie..... 1,000 00
Primes en voie de recouvrement..... 4,000 00
En caisse..... $ 4,000 00
Banques et autres valeurs..... 73,000 00
Actions de Vieilles Dettes..... 1,000 00
Banque — en Banques et en caisse..... 40,000 20—397,797 66

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
(Signé) B. MAIRE, Secrétaire. D. MICHEL, Président.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 10 avril A. D. 1876.
(Signé) JOSEPH DUBOIS, Not. Pub.

Le 10 de courant a une réunion des Directeurs, a été résolu qu'un dividende de dix (vingt-et-un) pour cent sur les actions serait payé en argent à compter d'aujourd'hui aux ancien payés.

D. MICHEL, Président.
L. MAIRE, Secrétaire.

Fred. De Saulles, Thomas Baker,
D. Michel, Thomas Scherr,
August Kenny, H. F. Knapp,
M. Robertson, Chas. Caudit,
Louis Salvaro, Jos. Marx,
A. Marks, J. A. Shaw,
J. J. Wendering, S. F. Kreutz,
S. Friedlander, Jos. Fourchy,
Charles Pentuel, F. M. Hagler,
Philipp D. Mayer, F. W. Diedrich,
H. A. Baumgarten, R. F. Tenney,
J. Hamburger, A. Gaines.
Hewitt—1an

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DES
Orgues Associés
DE LA
LOUISIANE.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Orgues Associés de la Louisiane, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1875 :

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1875 :
Primes sur risques d'incendie..... $ 315,244 00
" " de mer..... 28,401 57
" " des rivières..... 36,631 20
Total de..... $380,276 77
En moins, primes remboursées..... 7,895 13—107,040 13
Montant net des primes..... 261,237 61
En moins, portes sur marchandises..... $94,338 44
En moins, portes sur mer..... 17,164 66
En moins, portes sur les rivières..... 11,474 21
Taxes et licences..... $2,169 32
Réassurances..... 14,846 40
Dépenses générales, frais de portes, remises sur primes..... 20,374 60—721,494 99
Intérêts sur actions non appelées payés..... 6,275 00
Intérêts sur actions non appelées payés..... 2,474 60
Bénéfice net..... $160,000 61

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Propriétés immobilières..... $ 20,000 00
Billets à recevoir pour primes..... 9,260 73
Billets à recevoir, sur hypothèque et garantie..... 264,021 66
Primes en voie de recouvrement..... 55,000 00
Intérêts et loyers à recevoir..... 5,000 00
En caisse..... 6,214 00
Actions de la Nile-Orléanaise..... 43,450 00
Actions de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléanaise..... 2,000 00
Actions de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléanaise..... 1,000 00
Actions de la Compagnie Volette du Dry Dock..... 12,000 00
Actions du Théâtre de l'Opera de la Nouvelle-Orléanaise..... 500 00
Actions de la Nile-Orléanaise..... 500 00
Scrips de compagnies d'Assurance Mutuelle..... 27,000 00
Compagnie de Marchandise Mutuelle..... 1,000 00
Compagnie d'allégeage et de sauvetage de la Nile-Orléanaise..... 500 00
Dépôts en banque..... 6,000 00
Dépôts divers, soldes dits banks, notes et scrips..... 68,000 10—676,836 60
Valeur de l'actif net en marché, au comptant..... $740,281 10

PASSIF :
Scrips pour l'année 1865..$73,400
Scrips pour l'année 1866..97,300
Scrips pour l'année 1867..97,300
Scrips pour l'année 1868..48,000
Scrips pour l'année 1869..36,000
Scrips pour l'année 1870..36,000
Scrips pour l'année 1871..27,700
Scrips pour l'année 1872..25,700—481,400
Intérêts sur scrips, non payés..... 6,000 00
Intérêt sur scrips non payés..... 29,574 60—35,574 60
Réserve pour primes non gagnées..... 39,146 00
Réserve pour primes non gagnées..... 5,000 00
Pertes payées, réclamations en cours de payés..... 61,250 20—741,291 60
Les actionnaires ont tous copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 janvier 1876.

W. J. CASTELL,
Notaire Public.

Le 12 janvier 1876, à une réunion des Directeurs a été nommé un Comité composé de MM. Briggs, Carrière et Lecorgne, pour examiner les livres de la Compagnie et faire rapport à la prochaine réunion des Directeurs. Ce Comité a fait son rapport le 19 janvier 1876, et il a été résolu que le dividende de quatre pour cent déclaré le premier juillet 1875, soit payé à partir du premier juillet 1876.

Il a été résolu, en outre, qu'un dividende supplémentaire de quatre pour cent soit déclaré, payable à partir du premier juillet 1876, et que le transfert des livres soit fermé à partir du premier juin prochain.

La Compagnie paiera le taux de 6 pour cent d'